



Pour mieux gérer les risques : un animateur sécurité dans chaque club !

La gestion des risques est une des priorités de la fédération pour l'olympiade.

Les pistes de travail sont nombreuses et pour que chaque club s'empare de cette question, il doit pouvoir s'appuyer sur un ou une responsable de cette question, l'animateur ou l'animatrice sécurité. C'est une des idées retenues lors de notre dernière assemblée générale, il s'agit maintenant de généraliser des expériences déjà vécues par quelques clubs et le travail fait dans quelques ligues.

Son rôle :

- Être le relais des questions liées à la gestion des risques afin que chaque sujet de la vie de la structure soit abordé systématiquement sous l'angle de la sécurité.
- Impulser ainsi une réflexion collective et des actions pour que la gestion des risques soit partie intégrante de notre activité. Par exemple : soirée débats, animer la réflexion pour plus de sécurité sur les décors, les atterros, amélioration de la signalétique sur les sites, ou encore organisation de stages ou recyclages au plus près des besoins.
- Participer activement à la vie du club ...
- Être le médiateur des informations et actions tant montantes (faire savoir ce qu'entreprend le club) que descendantes (faire connaître ce qui a cours ailleurs et ce qui est préconisé par la fédération).

Son rôle n'est donc pas d'enseigner la sécurité/gestion des risques, ni de se positionner en donneur de leçons, ou « de responsable sécurité », mais de contribuer, en tant que personne ressource et stimulante, à la prise de conscience individuelle et collective nécessaire pour continuer à pratiquer en évitant que les risques ne se transforment en danger.

L'obtention de compétences spécifiques n'est donc pas un prérequis pour occuper cette fonction basée sur le volontariat.

Nous vous invitons donc à mettre ce point dans toutes les AG de clubs qui vont se tenir et à inscrire, au même titre que tout autre membre du comité directeur de votre club, le-la- ou les animateurs sécurité dans votre intranet. Cette démarche est aussi possible dans les CDVL et les ligues.

Cette fonction peut dès maintenant être signalée dans la fiche intrant du club.

Nous constituerons ainsi un réseau « animateurs sécurité » dans un avenir proche et nous nous emploierons ensuite à l'animer, le doter d'outils. Certains existent déjà sur notre site internet : <https://federation.ffvl.fr/pages/securite-et-technique> et à l'informer au mieux des actualités et évolutions en matière de gestion des risques.

La commission sécurité et technique.